

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.227 Vœu relatif à la place Marek Edelman en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.

Le Conseil de Paris,

Considérant que l'invasion de la Pologne le 1er septembre 1939 à l'issue d'un Blitzkrieg intensif et la reddition de sa capitale, Varsovie, le 27 septembre après plus de vingt jours de résistance ;

Que dès les premiers jours de l'occupation, les Allemands, sûrs de leur impunité, se livrent à des exactions à l'encontre des Juifs de Varsovie ;

Qu'à l'arbitraire de l'occupant vient s'ajouter une série de mesures antijuives - mesures qui n'auront de cesse de se multiplier et dont l'application participera à la politique de répression et d'humiliation ;

Que dès novembre 1939, le quartier juif, considéré et traité par les nazis comme une zone d'épidémie, est clôturé par des barbelés préfigurant les limites du futur ghetto ;

Que le 7 août 1940, Varsovie est officiellement divisée en trois secteurs - allemand, polonais et juif - par un arrêté ;

Que le 2 octobre 1940, la veille de Rosh Hashana, la création dans la ville d'un quartier exclusivement juif et partant, d'un ghetto, symbole de l'exclusion d'une communauté avant son assassinat, est ordonnée ;

Que quelques jours plus tard, le 12 octobre, alors qu'ils célèbrent Yom Kippour, les Juifs de Varsovie apprennent qu'ils doivent tous s'installer dans le ghetto avant la date limite du 31 octobre 1940 ;

Que le 16 novembre 1940, le ghetto est officiellement isolé du reste de la ville - il est en partie cerné d'un mur d'enceinte haut de trois mètres, recouvert de barbelés et de verre pilé ;

Que dans ce ghetto d'à peine 300 hectares - soit 2,4 % de la superficie de Varsovie - s'entassent près de 400 000 personnes - la population officielle a varié selon les périodes, passant de 380 740 habitants en janvier 1941 à 431 874 en juillet de la même année ;

Qu'outre la surpopulation, la famine sévit, le froid tenaille, les épidémies se propagent et la terreur, notamment celle des rafles, règne à l'intérieur du ghetto ;

Qu'en dépit des conditions de vie dramatiques et alors que le pouvoir criminel de l'occupant leur refuse tout droit - que ce soit le droit à l'éducation et à la pensée, à la vie, voire à une mort digne -, les habitants du ghetto créent des écoles, des universités, des associations, ainsi que des journaux clandestins ;

Que ces actions, qui, pour citer Marek Edelman, « engendraient la résistance contre tout ce qui menaçait le droit à une vie digne, ont eu pour conséquence l'insurrection » ;

Que le 19 avril 1943, veille de Pessa'h, commence le soulèvement du ghetto de Varsovie - l'ultime acte de lutte contre la barbarie - en réponse à une énième rafle organisé par les nazis et à leur volonté de liquider le ghetto ;

Que pendant trois semaines, les combats mettent aux prises environ 1000 résistants Juifs, pauvrement armés de pistolets, de grenades et cocktails Molotov, contre, du côté allemand, quelque 2000 soldats entraînés à la guerre munis d'un armement identique à celui utilisé sur le front : chars, canons, lance-flamme ;

Qu'en dépit de leur courage et de leur héroïsme, l'insurrection prend fin le 16 mai avec la destruction de la plus grande synagogue de Varsovie ;

Que cette insurrection, grand moment de l'histoire du peuple Juif, constitue un des principaux actes de la résistance juive au nazisme ;

Qu'en juillet 1943, les Allemands ont installé dans le ghetto un camp de concentration où ils transférèrent près de 3000 internés du camp d'Auschwitz, pour récupérer les biens juifs et déblayer les ruines afin de ne laisser nulle trace de l'emplacement où les Juifs avaient vécu pendant des siècles et du ghetto qu'ils avaient créé ;

Qu'il nous appartient de faire vivre la mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie, car l'oubli serait comme un second anéantissement ;

Que la place Marek Edelman, rendant hommage à l'un des héros de ce soulèvement, a été inaugurée le 4 avril 2016, à la suite d'un vœu adopté le 4 novembre 2013 par le conseil du 11^e arrondissement sur proposition de Monsieur le Maire Patrick Bloche ;

Que la Mairie du 11^e arrondissement a commémoré, le 19 avril dernier, la mémoire de Marek Edelman ainsi que les 78 ans du soulèvement du ghetto de Varsovie, place Marek Edelman ;

Sur proposition de François Vauglin et les élu.e.s du groupe Paris en Commun,

Émet le vœu que :

la place Marek Edelman accueille une stèle en mémoire des victimes et des combattants du ghetto de Varsovie.